

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_51
id. 5735

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**RÉNOVATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE
DE MONTAUBAN, AVENUE GAMBETTA**

L'ancienne caserne de gendarmerie de Montauban, sise 27 avenue Gambetta, en bordure de la place des Fontaines est un bâtiment de la seconde moitié du

19^{ème} siècle. Il s'agit d'un immeuble relativement exceptionnel pour l'agglomération de Montauban, tant par sa situation en centre ville que par ses volumes importants.

Ce bâtiment, représentatif de l'architecture des casernes de l'époque fin 19^{ème} siècle, est resté intact dans ses détails de brique, sa physionomie extérieure parallélépipédique et sa structure interne, malgré quelques aménagements au fil des ans (plafonds suspendus, cloisons légères, etc.).

Il a perdu son usage de caserne de gendarmerie au début des années 1990.

Les murs extérieurs sont épais et de nombreux murs intérieurs de recoupements sont des refends, dans les deux axes principaux. Il comporte des plafonds à plus de trois mètres. Les planchers sont globalement en bon état. Le bâtiment est ainsi très stable, comme en atteste son très bon état de conservation. Cependant plus aucun système de chauffage n'est en place et les équipements électriques sont à refaire entièrement.

La surface totale du bâtiment est d'environ 1 900 m², répartis sur un rez-de-chaussée et 2 étages. Le sous-sol, qui constituait anciennement les prisons, est composé de caves voûtées et est très sain, comme en témoigne l'absence d'humidité.

La vocation de ce bâtiment est de retrouver usage de bureaux.

L'État a lancé un appel à projets pour décentraliser certaines de ses administrations. Le Département s'est porté candidat avec un projet de rénovation sur le bâtiment de l'ancienne gendarmerie de Montauban. Ces locaux réaménagés seraient loués à l'État, permettant au Département d'amortir les coûts de l'opération.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, l'État est susceptible de cofinancer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le programme de rénovation de ce bâtiment est proposé en 2 grandes phases :

- **Phase 1** – Rénovation énergétique du bâtiment et rénovation des circulations verticales, dans un objectif de conservation du patrimoine immobilier :
 - . Isolation thermique des combles ;
 - . Restauration complète des menuiseries extérieures ;
 - . Réfection des menuiseries intérieures et création des circulations verticales (ascenseurs).

- **Phase 2** – Rénovation des espaces intérieurs et aménagements de bureaux, avec pour vocation de louer à l’État ces locaux :

- . Création des espaces intérieurs (gros-oeuvre, cloisons, doublage et isolation des murs, menuiseries intérieures, travaux de second-oeuvre) ;
- . Réfection totale des équipements électriques et des systèmes de chauffage.

Le coût estimatif de chacune des phases est le suivant :

- Sous-total phase 1 : 830 000 € HT Travaux, soit 1 200 000 € Toutes dépenses confondues (travaux + honoraires)
- Sous-total phase 2 : 1 800 000 € HT Travaux, soit 2 600 000 € Toutes dépenses confondues (travaux + honoraires)
- Total du projet : 3 800 000 € - Toutes dépenses confondues

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Phase 1 :		Phase 1:	
. Études, divers et aléas	204 000 € TTC	. État (Plan de relance)	500 000 € TTC
. Travaux	996 000 € TTC	. Fonds propres du Département	700 000 € TTC
Phase 2 :		Phase 2 :	
. Études, divers et aléas	440 000 € TTC	. Fonds propres du Département	2 600 000 € TTC
. Travaux	2 160 000 € TTC		
Total :	3 800 000 € TTC	Total :	3 800 000 € TTC

Le planning de réalisation de ce projet est le suivant :

Phase 1 :

- Mise en forme du programme détaillé.....juin 2021
- Consultation des entreprises.....septembre 2021
- Travaux.....décembre 2021 – mai 2022

Il est proposé que la phase 2 ne soit réalisée que lorsqu’un locataire sera identifié.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant le programme de rénovation du bâtiment de l'ancienne caserne de gendarmerie de Montauban, sise 27 avenue Gambetta,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal, conformément aux dispositions de l'article 52 du règlement intérieur,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Montauban pour un montant de travaux estimé à 3 800 000 € TTC ;
- Adopte la création d'une autorisation de programme correspondante, avec les crédits de paiement échelonnés sur 2021, 2022 et 2023 ;
- Autorise la réalisation de la phase 1 selon les modalités susvisées ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter tout co-financement possible aux meilleurs taux et à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes y afférant.

Pour : 17

Contre : 9

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC